

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DÉBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Janvier 2011



SIEP du territoire des Deux Seine

Le Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets du territoire des Deux Seine regroupe cinq communes :

**Courbevoie,
La Garenne-Colombes,
Nanterre, Rueil-Malmaison et
Suresnes.**

Il a pour objet l'élaboration d'un projet de développement territorial et d'aménagement à l'échelle des cinq villes.

Superficie : 3 974 ha

Aujourd'hui :

- 365 000 habitants
- 360 000 emplois dont 125 000 sur La Défense-Seine-Arche
- 50 000 étudiants

Demain :

- 415 000 habitants
- 500 000 emplois

SIEP DU TERRITOIRE DES DEUX SEINE

Hôtel de Ville de Nanterre
88, rue du 8 mai 1945
92000 Nanterre

SIEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉTUDES ET DE PROJETS
DU TERRITOIRE DES DEUX SEINE

Le Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets du territoire des Deux Seine a pour ambition de réaliser un travail de réflexion sur le développement urbain, durable, social et économique de l'ouest parisien pour les 20 à 30 ans à venir. Il participera ainsi aux décisions qui seront prises par l'ensemble des partenaires qui agissent sur son territoire. Ses réflexions nourriront les futures négociations avec l'État lors de l'élaboration des contrats de développement territorial.

La réalisation de réseaux de transport public performants à l'échelle de la région est essentielle pour la mise en œuvre de ce projet. Le présent cahier d'acteurs est une synthèse des positions de nos communes sur les projets en débat public, au-delà des avis et cahiers d'acteurs déjà produits.

Nous souhaitons appeler tout particulièrement l'attention sur les contraintes de

notre territoire, les lacunes des infrastructures actuelles et les besoins en mobilité actuels et futurs. Sont alors proposées des zones de pertinence pour l'implantation des nouvelles gares sur notre territoire, destinées à répondre aux développements urbains à venir mais également aux besoins quotidiens de nos habitants, à l'échelle des Hauts-de-Seine et de toute la métropole.

Ce cahier d'acteurs s'appuie sur des études réalisées pour le compte du SIEP, dont le rapport complet sera versé fin janvier 2011 en contribution aux débats publics.

Patrick JARRY,

Président

Patrick OLLIER,

Jacques KOSSOWSKI,

Christian DUPUY,

Philippe JUVIN,

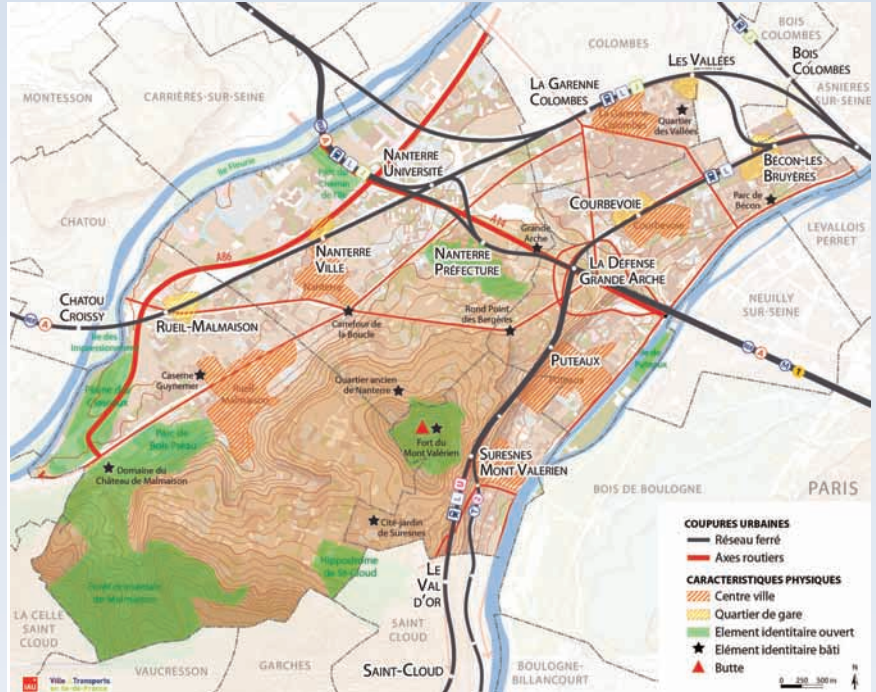
Vice-Présidents

L'offre actuelle en transports sur le territoire n'est pas équilibrée

Le territoire des Deux Seine est partiellement irrigué par des faisceaux de transports en commun lourds. Ceux-ci proposent une offre radiale orientée vers Paris (RER A, Transiliens L et J, métro M1), complétée par des amorces de roclades à flanc de coteau (Transilien U, tramway T2).

De larges secteurs du territoire demeurent déficitaires en offre ferrée en raison de leur topographie (abords du Mont Valérien, bords de Seine) ou d'obstacles ferroviaires et routiers. Ces carences sont insuffisamment compensées par une offre bus bénéficiant rarement d'espaces dédiés ou de voies aux gabarits suffisants.

Les accès difficiles des usagers vers les gares sont un inconvénient majeur du territoire

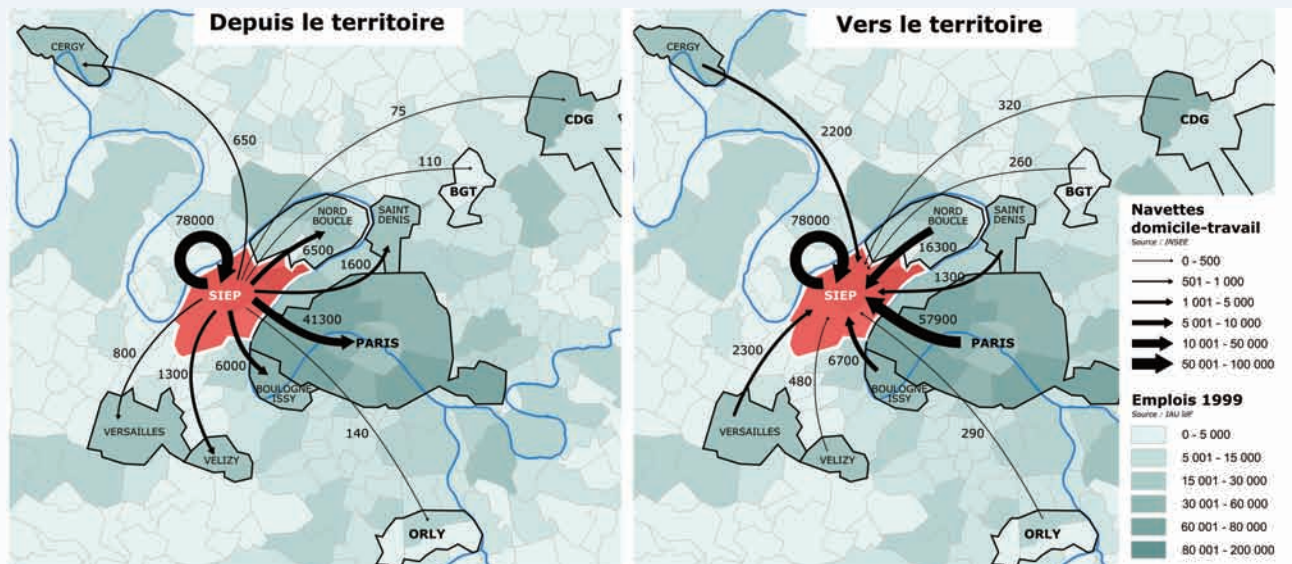


Réseau actuel de transports en commun sur le territoire des Deux Seine

L'offre actuelle n'est pas adaptée aux besoins

Les échanges domicile-travail avec les communes d'Île-de-France en dehors de Paris sont aujourd'hui majoritaires (77 %). **La demande est particulièrement forte pour les déplacements internes au territoire des**

Deux Seine (36 % des flux domicile-travail) et les déplacements en proche couronne. Les échanges avec Paris représentent seulement 23 % des navettes quotidiennes.



Extrait des navettes domicile-travail depuis et vers le territoire des Deux Seine

L'offre actuelle en transports en commun est essentiellement tournée vers Paris. Elle est donc inadaptée pour assurer les liaisons de banlieue à banlieue et **la majorité des déplacements continue à se faire en voiture particulière (74 % des flux émis par les habitants du SIEP)**, y compris pour les flux internes au territoire. Sachant que notre territoire subit déjà quotidiennement

un double flux important de voitures entre Paris et la plus lointaine banlieue.

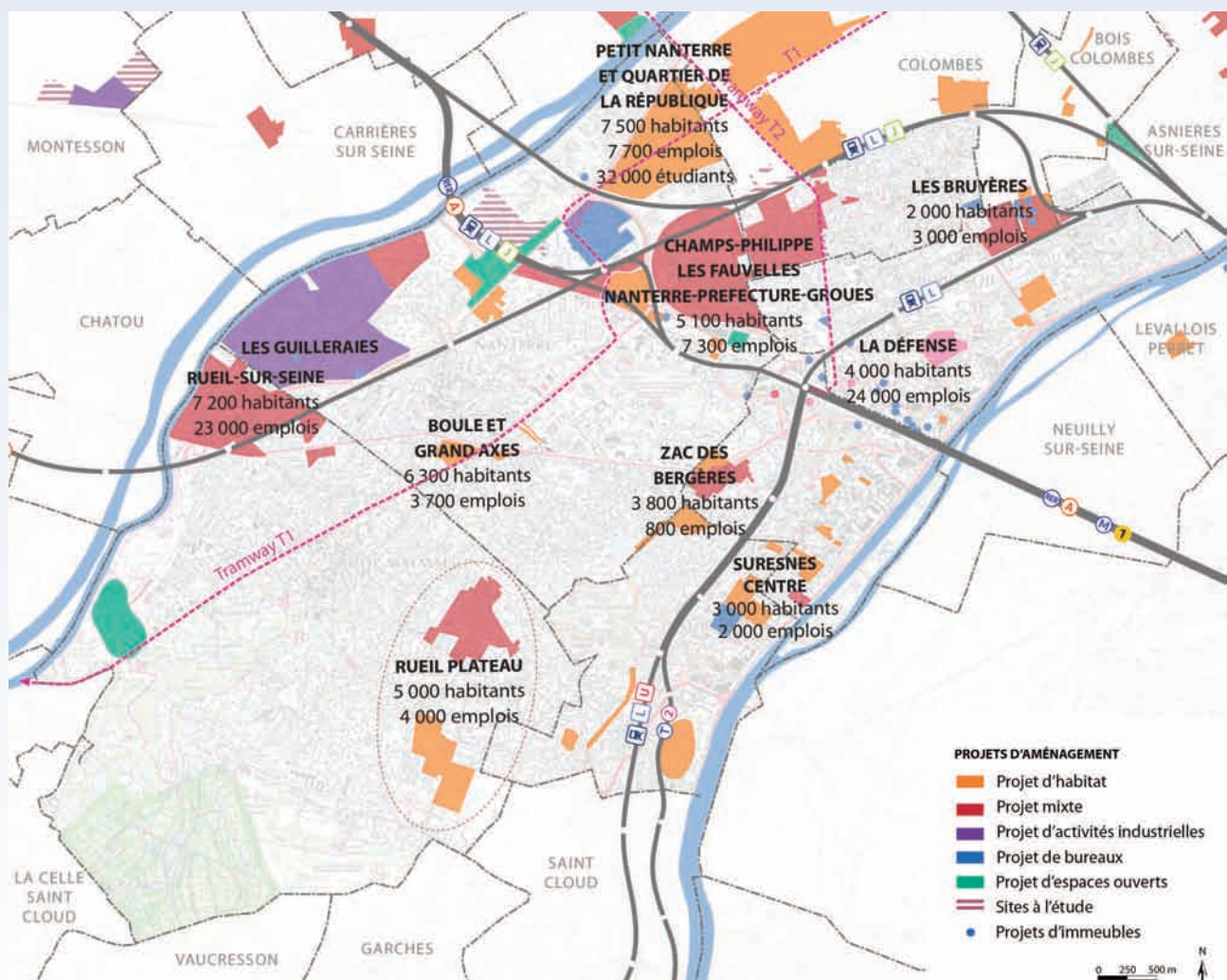
Mal reliée aux grands pôles franciliens, notamment aux plates-formes aéroportuaires, la majorité du territoire des Deux Seine, pourtant riche en emplois et actifs, reste peu accessible, par les transports en commun, depuis le reste de l'agglomération, même proche.

Le transport, moteur du développement pour le territoire et porteur de cohésion territoriale

La vision stratégique du développement de notre territoire ne peut se réaliser que sur la base de nouvelles infrastructures. En effet, le territoire des Deux Seine fait l'objet de **nombreux projets d'aménagement** (habitat, économie, équipements) qui généreront à terme des déplacements supplémentaires. Ceux-ci ne pourront pas être pris en charge par les infrastructures actuelles compte tenu de leur taux de congestion, de leur couverture insuffisante du territoire et des carences observées pour les liaisons en rocade.

L'offre future en transports en commun doit donc proposer des services complémentaires : réseaux rapides, prolongements des tramways T1 et T2, amélioration de l'offre existante, des liaisons bus et de leurs correspondances.

Elle doit offrir une alternative maillée, viable et attractive pour limiter le recours à la voiture particulière, désenclaver le territoire et favoriser la requalification urbaine de sites et axes majeurs.



Projection en terme d'emplois et d'habitants des projets identifiés

Un territoire à vivre et à travailler

Le projet de réseau de transport public doit s'inscrire dans l'ambitieux projet de développement durable de la région Capitale, dans lequel le Pôle Défense et les communes du SIEP jouent un rôle économique majeur. Il doit renforcer l'attractivité de notre territoire et son intérêt stratégique pour toute l'agglomération, en dépassant son cloisonnement actuel et en favorisant son interconnexion avec le reste de l'Île-de-France. Il doit également permettre d'améliorer la mobilité des

habitants du territoire, aujourd'hui très insuffisante, et faciliter leur accès aux ressources franciliennes autrement qu'en voiture particulière.

Il constituera alors l'ossature pour élaborer le projet de développement et d'aménagement du territoire des Deux Seine.

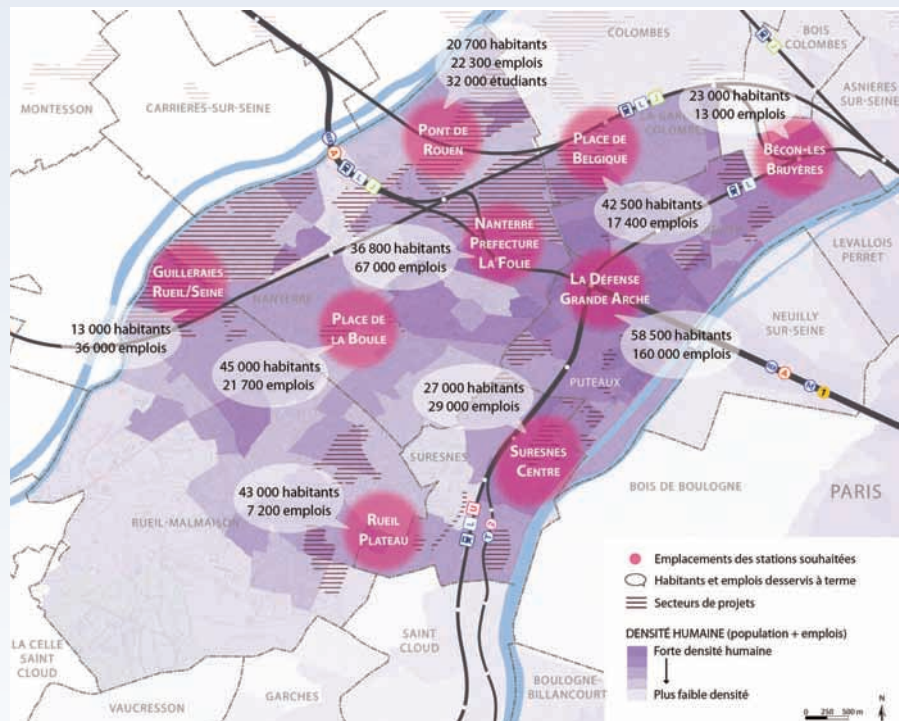
Le SIEP doit être l'interlocuteur de référence pour ce qui concerne son territoire dans le cadre de la mise en place du comité de pilotage du projet retenu.

Un territoire spécifique

- Un territoire où vivent et travaillent 750 000 personnes.
- Un territoire au relief et à la géologie contrastés et contraignants.
- Un territoire fragmenté par des coupures urbaines, routières et ferroviaires, difficilement franchissables.

Dans le contexte régional et local, notre ambition partagée est de voir se réaliser sur notre territoire **2 lignes de transport public complémentaires et 9 gares**

BÉCON-LES-BRUYÈRES,
PLACE DE BELGIQUE,
PONT DE ROUEN,
NANTERRE PRÉFECTURE
LA FOLIE,
LA DÉFENSE
GRANDE ARCHE,
RUEIL SUR SEINE,
PLACE DE LA BOULE,
SURESNES CENTRE,
RUEIL PLATEAU



Notre proposition de gares